

**SEANCE DU 15 MAI 2017**



**DELIBERATION N° 3**

**Nombre de membres  
en exercice : 29**  
Présents : 24  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstention : /

L'an deux mil dix-sept, le quinze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

**Date de convocation : 9 mai 2017**

**Membres présents** : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, M. EVENE, C.ORDONNES, A.LECHEVALLIER, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, C.DUFOUR, G.ELGART, S. PUYO, A.VALOT, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

**Membres excusés ayant donné procuration** : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à F. GONZALEZ), MJ ROQUES (pouvoir à C. DUFOUR), G. MOSCHETTI (pouvoir à J.DOS SANTOS), UA. DEL PRADO (MA THEBAUD), P. FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN),

**Secrétaire de séance** : M.EVENE

**Objet :**  
**Approbation d'une  
convention de  
partenariat avec la  
Ville de Bayonne  
pour l'échange de  
moyens  
techniques et  
humains dans le  
domaine de la  
propreté urbaine -  
Autorisation  
accordée à  
Monsieur le Maire  
de la signer**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier reçu le 20 mars 2017 en mairie, Monsieur le Maire de Bayonne a sollicité, comme les années précédentes, la Commune de Boucau en vue de la mise en place d'un partenariat afin de procéder à des échanges de moyens humains et techniques dans le domaine de la propreté urbaine à l'occasion des fêtes locales.

La Commune de Boucau a souhaité s'inscrire pleinement dans cette démarche qui constitue une action de mutualisation.

Ainsi, à l'occasion des fêtes de Bayonne, la Commune de Boucau propose de mettre à disposition un agent et la balayeuse pour la période du 26 au 30 juillet 2017.

Il est précisé que tous les agents du service technique ont été sollicités par une note de service et que la démarche repose sur le principe du volontariat.

En contrepartie, la Commune de Boucau pourra solliciter des moyens humains et techniques à l'occasion d'évènements tels que les fêtes, la foire nocturne...etc.

Il est précisé que la convention de partenariat qu'il est proposé d'adopter prend effet du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

***Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le***

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . **approuve** la convention de partenariat à conclure avec la Ville de Bayonne pour l'échange de moyens techniques et humains dans le domaine de la propreté urbaine,
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Maire de Bayonne.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 16 mai 2017  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/05/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/05/2017